

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

- **VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D.719-3, D.719-24 et D.719-28
- **VU** les statuts de l'université, notamment son article 20

ARRETE

relatif aux membres du comité électoral consultatif

ARTICLE 1 – Composition

Président – membre de droit	Laurent BORDES
Représentant du Rectorat	Marc JARDINE (suppl. Mme Camille DA SILVA)
VP CA	Monique LUBY-GAUCHER
VP CR	Isabelle BARAILLE
VP CFVU	Nadia MEKOUAR-HERTZBERG
DGS	Pierre CHABASSE
VP étudiant	Aurélien JOURDAN
Représentants de la direction des affaires juridiques	
Représentants des personnels et des usagers désignés par et parmi chaque liste représentée au CA	
UPPA-Ambitions-2024	Frédéric TESSON
Démocratie collégialité et service public	Françoise BUISSON
SNPTES et UNSA	Joëlle ARRIULOU
CGT FERC-SUP UPPA	Hervé THEPAULT
M22M	Corentin MANAUD
UNI	Théo ANSART
Délégués des listes de candidats (à compter de la validation des listes de candidatures)	

ARTICLE 2 – Affichage

Le présent arrêté est affiché au rez-de-chaussée du bâtiment de la présidence de l'université.

Pau, le 9 février 2022



Le président de l'université
Laurent BORDES